



Lycée professionnel Les Grippeaux



Ministère de l'éducation
nationale, de la jeunesse
et de la vie associative

Ministère de
l'enseignement supérieur
et de la recherche



L'équipe de direction

aux

Parents d'élèves de 3^{ème} PEP

Parthenay, le 14 juin 2018

Objet : Inscription en seconde professionnelle
☐ 3 PEP

Lycée Professionnel Les Grippeaux

1 rue Edouard Herriot
BP 139
79204 PARTHENAY Cedex
☎ : 05 49 64 07 40
☎ : 05 49 95 20 57
✉ : ce.0790090u@ac-
poitiers.fr

Madame, Monsieur,

Conformément à votre demande et suite à la commission d'affectation, nous avons le plaisir de vous informer que votre enfant est admis au lycée professionnel « Les Grippeaux » à la rentrée 2018.

Nous vous invitons à venir au lycée professionnel pour procéder à son inscription

Vendredi 22 juin 2018 de 16 h 00 à 19 h 00

Affaire suivie par :
François BOULADOUX,
Proviseur

Christine PUBERT
Adjointe administrative

muni des pièces, citées au verso, permettant de constituer son dossier. Aucune inscription ne sera acceptée par courrier.

L'équipe éducative vous remercie de la confiance que vous lui témoignez. Nous ferons tout pour que votre enfant profite au maximum des possibilités offertes par le lycée et qu'il en tire le meilleur parti.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée

Le proviseur

François BOULADOUX

CONSTITUTION DU DOSSIER

Documents à remettre le jour de l'inscription

- 1 certificat de sortie (exeat) à demander à l'établissement d'origine
- 1 RIB
- 1 acte de naissance uniquement pour les élèves de nationalité étrangère
- En cas de divorce, la photocopie de l'extrait de jugement concernant la garde des enfants
- 1 copie des vaccinations
- 1 attestation assurance scolaire 2018-2019
- Attestation PSC1 (attestation 1^{er} secours)

Facultatif

- 1 chèque de 10 € libellé à l'ordre de la maison des lycéens (adhésion à l'association)
- 1 chèque de 8 € libellé à l'ordre de l'association sportive (adhésion UNSS)

Ou

- 1 chèque de 15 € si vous souhaitez adhérer aux deux associations

Apporter

- Le carnet de santé
- S'il y en a eu un de fait, la copie du PAI (élève à problème médical particulier)
- Le livret de famille